



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-137

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-03-30-00005 - Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2026-300 portant constat de cessation définitive d'activité et de caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 122 rue Elie Gruyelle à HENIN-BEAUMONT (62110) (2 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-04-01-00001 - ARRÊTÉ du 1er avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (3 pages)

Page 5

R32-2026-04-01-00002 - ARRÊTÉ du 1er avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Hauts-de-France (3 pages)

Page 8

Arrêté DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2026-300 portant constat de cessation définitive d'activité et de caducité de licence de l'officine de pharmacie sise 122 rue Elie Gruyelle à HENIN-BEAUMONT (62110)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.5125-22 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France (M. Gilardi Hugo) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 1942 autorisant la création d'une officine de pharmacie à Hénin-Beaumont (62110) et attribuant le numéro de licence 62#000055 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 1^{er} février 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le courrier du 5 janvier 2026 par lequel Monsieur Alain Couliou indique que l'officine de pharmacie sise 122 rue Elie Gruyelle à Hénin-Beaumont (62110), cessera définitivement son activité le 28 février 2026 à 23h59 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5125-22 du code de la santé publique, la cessation définitive de l'activité d'une officine de pharmacie entraîne la caducité de sa licence qui doit être constatée par le directeur général de l'ARS par arrêté ;

ARRETE

Article 1 – Est constatée, au 28 février 2026 à 23h59, la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 122 rue Elie Gruyelle à Hénin-Beaumont (62110).

Article 2 – La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 122 rue Elie Gruyelle à Hénin-Beaumont (62110), entraîne la caducité de la licence enregistrée sous le numéro 62#000055.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

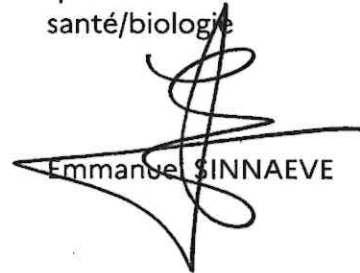
Article 4 – Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Alain Couliou.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

30 MARS 2026

Pour le directeur général et par délégation
Le sous-directeur performance, efficacité,
qualité de l'offre de soins et produits de
santé/biologie



Emmanuelle SINNAEVE

**ARRÊTÉ du 1^{er} avril 2026
portant nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du Préfet de la Région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 20 mars 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais :

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- Mme Magalie BOUCHINDHOMME
- M. Arnaud FLAMENT

Suppléants :

- M. Olivier DEBUICHE
- Mme Céline RICHY

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Mme Mireille FLOREK
- M. Wilfrid MATAGUEZ

Suppléants :

- Mme Bénédicte CORDIER
- M. Philippe DUTKIEWICZ

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Laëtitia LYPS
- M. Stéphane SAUVAGE

Suppléants :

- M. Antoine HANQUEZ
- *Siège vacant*

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- Mme Isabelle CARESMEL

Suppléant :

- M. Arnaud BOUIN

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Catherine VICARI

Suppléant :

- M. Thierry VANDERBERGUE

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. James FAUCOEUR
- Mme Alexandra PIETTE-CONSTANT

Suppléants :

- M. Christophe DEBAL
- Mme Soledad GOIDIN

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Mme Malika BOUROUBA
- M. Didier SILVAIN

Suppléants :

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Jean-Louis HERRENG

Suppléant :

- *Siège vacant*

En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

1) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. Philippe BENOIT

Suppléant :

- M. Mickaël DELMOTTE

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- Mme Audrey MAQUERE

Suppléant :

- *Siège vacant*

3) Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

- Mme Malika DJEDIR

Suppléant :

- M. Bilel BOUNAB

En tant que représentants au titre des associations familiales, sur désignation

1) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaires :

- Mme Patricia DEDOURGE
- Mme Marie-Noëlle HUCHON
- Mme Véronique LUCAS
- M. Serge RAVAUX

Suppléants :

- M. David THIEBAUT
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

En tant que personnes qualifiées, sur désignation du Ministre chargé de la sécurité sociale et du Préfet de Région

- M. Philippe DELAFOSSE
- M. Christophe FLAMENT
- Mme Claire HODENT
- Mme Nathalie MENU

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 1^{er} avril 2026
portant nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Hauts-de-France**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux, des employeurs et des travailleurs indépendants au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Alsace-Moselle ;

Vu la décision de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs Indépendants des Hauts-de-France du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du Préfet de la Région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 20 mars 2026 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

A R R Ê T É

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Hauts-de-France :

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

1) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

- M. Gilles DESRUMAUX
- Mme Caroline MARTIN

Suppléants :

- Mme Sonia COURQUIN
- M. Frédéric MOUCAMOUINE

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- M. Olivier SIMON
- Mme Delphine WESPELAERE

Suppléants :

- Mme Carole DESREUMAUX
- M. Jean-Louis ROBIS

3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

- Mme Céline GENARD
- M. Stéphane SAUVAGE

Suppléants :

- M. Fabien BELICAUD
- M. David SORIS

4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Française des Cadres (CFE-CGC)

Titulaire :

- M. Jean MACHER

Suppléant :

- Mme Rachel SAILLY

5) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

- Mme Karine DESCHARLES

Suppléant :

- M. Serge LEKADIR

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

- M. Vincent DESJONQUERES
- M. François-Yves JOLIBOIS
- M. Vincent MESNARD
- Mme Imane OUDJAÏL

Suppléants :

- Mme Estelle BARDET
- M. Jean-Philippe BRANCOURT
- Mme Sylviane POTIER
- *Siège vacant*

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- M. Alain CAUCHOIS
- M. Hervé DIZY
- Mme Sophie MELLIN

Suppléants :

- Mme Elsa WIECKOWSKI
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

3) Union des Entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

- M. José PEREIRA

Suppléant :

- M. Alain DUCIEL

En tant qu'autres représentants, sur désignation

1) Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)

Titulaire :

- *Siège vacant*

Suppléant :

- *Siège vacant*

En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme

- Mme Laurence DEBOFFE
- M. François DEPOORTERE
- Mme Isabelle LECERF
- M. Jérôme LEFEBVRE

En tant que représentants au titre des associations familiales, avec voix consultative

1) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

- Madame Christine CATTO

Suppléant :

- *Siège vacant*

En tant que représentants de l'Instance Régionale de Protection Sociale des Travailleurs, sur désignation

Avec voix consultative

- M. Jean-Marie VERWAERDE

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1^{er} avril 2026

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.